

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier

Registre des lauréates et des lauréats des Prix du Québec culturels

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
Autre(s) (spécifier) :			

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input type="checkbox"/>	Application d'une loi :	
<input type="checkbox"/>	Application d'un règlement :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'un programme :	Prix du Québec
<input type="checkbox"/>	À des fins statistiques	
Autre(s) (spécifier) :		Gestion du programme et promotion des œuvres des lauréates et des lauréats.

4. Mode de gestion du fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique – fichier excel
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Base de données dans Lotus note.

Localisation dans un endroit unique : Oui Non

Durée générale de conservation de l'information : Pour la durée du programme.

5. Provenance de l'information versée au fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input type="checkbox"/>	Un employé du ministère	<input type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier

Le personnel du secrétariat des Prix du Québec

Autre(s) (spécifier) :

7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

La secrétaire générale du MCCCCF et les membres du personnel du secrétariat des Prix du Québec culturels identifiés ci-après :

- la secrétaire des Prix du Québec culturels;
- son adjointe.

8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels

Accès sécurisé au fichier

Environnement réseau sécurisé

Journalisation des actions dans un autre fichier

Mesures spécifiques d'élimination de données

Application d'une politique de sécurité

Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme

Autre(s) (spécifier) :